



## **Parlement francophone bruxellois** **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

**Session 2021-2022**

---

**Commission plénière**  
du mercredi 16 février 2022

---

## **Bulletin des interpellations et des questions orales**

### **Sommaire**

---

Pages

EXCUSÉS .....	4
ORDRE DU JOUR.....	4
INTERPELLATION	
• <i>LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE SUR LA SENSIBILISATION DES CITOYENS EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE (RECOMMANDATION 16)</i>	
de M. Jonathan de Patoul	
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
(Orateurs : M. Jonathan de Patoul et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....	4

## QUESTIONS ORALES

- *LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE CONCERNANT L'IMPLICATION DES CITOYENNES ET CITOYENS EN TEMPS DE CRISE*

de Mme Farida Tahar et

*LA CRÉATION D'UNE CELLULE CITOYENNE DANS L'ORGANIGRAMME DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES*

question orale jointe de Mme Latifa Aït-Baala

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Fonction publique

(Oratrices : Mme Farida Tahar, Mme Latifa Aït-Baala et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) ..... 6

- *LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE RELATIVES À L'INSTAURATION DE RÉSERVES DE CITOYENS VOLONTAIRES*

de Mme Clémentine Barzin

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Oratrices : Mme Clémentine Barzin et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) ..... 8

- *LA MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DU DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE*

de Mme Latifa Aït-Baala

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Oratrices : Mme Latifa Aït-Baala et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) ..... 9

## INTERPELLATIONS (SUITE)

- *LE SUIVI DE LA RECOMMANDATION 18 DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE PORTANT SUR LA DÉSIGNATION D'UN PORTE-PAROLE UNIQUE ET INDÉPENDANT LORS D'UNE CRISE*

de M. Marc Loewenstein

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Orateurs : M. Marc Loewenstein et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) ..... 10

- *LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS 20, 21 ET 22 PORTANT SUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION EN TEMPS DE CRISE*

de M. Marc Loewenstein

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège

(Orateurs : M. Marc Loewenstein et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) ..... 11

- *LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ÉDICTÉES PAR LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE PORTANT SUR LA GESTION DE CRISE*

de M. Hicham Talhi

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

*LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS 5, 6 ET 7 DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE MIXTE SUR LE RÔLE DES CITOYENS EN TEMPS DE CRISE*

interpellation jointe de Mme Joëlle Maison

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège,

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement,

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle,

et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

*LES INITIATIVES SCOLAIRES VISANT À FORMER AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS*

interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

(Orateurs : Mme Joëlle Maison, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....12

- *LE SUIVI DE LA RECOMMANDATION 8 DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE MIXTE SUR LE RÔLE DES CITOYENS EN TEMPS DE CRISE*

de Mme Joëlle Maison

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège,

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

*LE RENFORCEMENT DU SOUTIEN AU SERVICE CITOYEN*

interpellation jointe de Mme Clémentine Barzin

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

(Orateurs : Mme Joëlle Maison, Mme Clémentine Barzin, M. Jamal Ikazban et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente).....15

## QUESTIONS ORALES (SUITE)

- *LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE*

de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) .....18

- *LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE RELATIVE À LA THÉMATIQUE : « DANS QUELLE MESURE ET DE QUELLE MANIÈRE LES CITOYENNES ET LES CITOYENS BRUXELLOIS ENVISAGENT-ILS LEUR RÔLE DANS LA PRÉVENTION, LA COMMUNICATION, LA GESTION DE CRISE ET SON ÉVALUATION ? »*

de Mme Farida Tahar

à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

(Oratrices : Mme Farida Tahar et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) .....19

CLÔTURE .....20

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**M. le président.-** Mme Stéphanie Koplowicz et le ministre Rudi Vervoort ont prié d'excuser leur absence.

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.-** Au cours de sa réunion du vendredi 4 février 2022, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la commission plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

**INTERPELLATION**

**LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE  
SUR LA SENSIBILISATION DES CITOYENS EN TERMES  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE  
(RECOMMANDATION 16)**

***Interpellation de M. Jonathan de Patoul***

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge  
de la Promotion de la santé**

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).-** Lors de notre première commission délibérative à la Commission communautaire française, les citoyens tirés au sort ont, avec quelques députés, émis plusieurs recommandations. Parmi celles-ci, la recommandation 16 porte sur les actions ciblées au niveau local pour sensibiliser, informer, former, accompagner et orienter les citoyens, en matière tant de prévention que de gestion de crise.

Mon groupe politique juge fondamentale la question de la prévention, d'abord parce que c'est un enjeu de santé publique, mais aussi parce que c'est économiquement rentable. Par exemple, des études ont montré que, pour 1 euro investi en conseil diététique, la société perçoit un bénéfice net de 14 à 63 euros.

Cette recommandation nous semble donc tout à fait pertinente. On ne le sait que trop bien aujourd'hui, la prévention de la santé est un élément majeur dans la réussite du combat que nous menons contre la Covid-19. Tout d'abord parce qu'une personne en bonne santé est mieux armée face aux maladies, mais également parce qu'une personne bien informée sera plus à même de réagir correctement dans le cadre d'une épidémie ou d'une pandémie.

Par ailleurs, depuis quelque temps déjà, les universités et les instituts de santé développent la perspective « One Health », qui fait référence à la recherche d'une santé optimale pour l'homme, l'animal et leur environnement grâce à l'étude des interactions entre ces derniers et leur influence sur la santé. L'Institut belge de santé Sciensano opte, par exemple, pour une interprétation large de ce concept et souhaite ainsi offrir une réponse la plus complète possible face aux questions de santé de notre société.

La prévention dans le domaine de la santé est donc un élément fondamental dans la gestion de la crise actuelle.

Pouvez-vous rappeler les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre de la crise de la Covid-19 ? Ces actions ont-elles été renforcées ? De nouvelles actions de prévention ont-elles été mises en place ? Une évaluation de l'efficacité et de l'efficience de ces actions a-t-elle été réalisée ?

Existe-t-il des publics spécifiques que ces actions de prévention touchent plus difficilement ? Dans l'affirmative, que faites-vous pour y remédier ?

L'approche « One Health » est-elle intégrée dans la réflexion sur les actions de prévention et, plus largement, dans la gestion de la santé en Région bruxelloise ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-** Je souhaiterais commencer par une introduction sur la manière dont nous avons entamé, au sein du Collège, les travaux sur le suivi des recommandations de la commission délibérative. Cette introduction vaut pour chacune des interpellations et questions qui me seront adressées aujourd'hui.

Cette première commission délibérative a été une riche expérience sur le plan humain, mais aussi au niveau des apprentissages des participants. Cette initiative de démocratie participative mérite, à nos yeux, que l'on se donne collectivement les moyens d'en assurer le suivi. L'exercice du jour consiste, pour le Collège, à dresser un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations. Si certaines ont déjà été réalisées, d'autres doivent encore l'être. À cet égard, nous devons réfléchir ensemble, probablement en dehors du schéma traditionnel des questions et des interpellations, à la concrétisation de ces recommandations.

Pour y parvenir, une collaboration est nécessaire entre le Collège, dans le cadre de ses compétences, l'administration, le Parlement, le Gouvernement et les citoyens. L'administration a d'ailleurs la volonté d'œuvrer dans ce but de manière plus directe et autrement que dans le cadre du contrôle parlementaire classique.

De manière plus traditionnelle, en tant que ministre-présidente du Collège, je m'étais engagée à transmettre les recommandations à l'administration et à envisager avec elle les modalités de mise en œuvre de celles qui concernaient directement nos compétences. Cela n'a finalement pas été nécessaire, puisque Mme Lambrechts était présente comme moi lors de la présentation des recommandations, ce qui confirme l'intérêt que porte l'administration à ce travail.

Or, il apparaît que, parmi les 22 recommandations formulées, douze concernent directement la Commission communautaire française, et que, pour huit d'entre elles, nous disposons de compétences ou de leviers d'action directs.

Dans les prochaines semaines, l'administration émettra des propositions d'action spécifiques pour chacune de ces huit recommandations, à destination des membres du Collège compétents. Ces propositions d'action devront ensuite être discutées avec vous et, le cas échéant, avec les citoyens.

Je voudrais insister sur le fait que ce dispositif sort des schémas classiques et que l'administration est ouverte à en discuter avec votre Assemblée et avec les citoyens, pour nourrir notre travail.

Il serait intéressant que ces débats aient lieu de manière délibérative et souple, afin d'être à la hauteur de l'innovation

démocratique dont vous avez fait preuve en organisant cette première commission délibérative.

En ce qui concerne la recommandation que vous pointez dans votre interpellation, Monsieur de Patoul, la question de la prévention en santé est fondamentale dans notre stratégie. Les actions de prévention mises en place en promotion de la santé dans le cadre de la crise ont été nombreuses et méritent d'être reprises en détail.

Durant la crise, les acteurs de promotion de la santé ont tenté de poursuivre leurs missions en dépit des entraves que les différents confinements ont imposées au secteur. Elles ont ainsi fait preuve de créativité et d'adaptation.

Des exemples de ces projets sont évidemment consultables sur le site de la Fédération bruxelloise de la promotion de la santé (FBPS) ; citons entre autres le travail réalisé par les asbl Le Méridien, Les Pissenlits, le Réseau santé diabète-Bruxelles, Femmes et santé et la plateforme de prévention du sida Modus Vivendi.

Outre ces actions, un espace de concertation a été créé fin 2020 à l'initiative des acteurs de la promotion de la santé. L'objectif de cet espace est de construire des liens et de créer des collaborations entre les différents acteurs afin d'appuyer les stratégies de prévention de la Covid-19, et ce, dans une approche visant à renforcer le pouvoir d'action des personnes et collectivités concernées.

À l'initiative du cabinet de M. Maron et du mien, ainsi que de l'administratrice générale de la Commission communautaire française, ce lieu de concertation a rassemblé une série de structures de terrain : le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS), Cultures & Santé, Question santé, le réseau Safe Ta Night et des représentantes d'une concertation de démarches communautaires portée par la Fédération bruxelloise de promotion de la santé, de même que l'Agence intermutualiste et le service de crise de la Commission communautaire commune.

Conformément à leurs missions et spécificités, ces acteurs et actrices ont contribué à la prévention de la Covid-19, en mettant en œuvre des projets et en offrant des services reposant sur des stratégies de promotion de la santé articulées autour d'objectifs nécessaires à l'égard des publics les plus en difficulté et les plus difficiles à toucher. Ces projets et services ont représenté une première étape qui a permis de définir, dans un second temps et de façon collégiale, des stratégies concertées de prévention de la Covid-19 et de promotion de la santé.

Par ailleurs, une série de diagnostics a été lancée afin d'établir les besoins de ces acteurs, les difficultés auxquelles ils ont été confrontés et les pistes à dégager afin de les aider à mieux satisfaire les besoins des usagers. Certaines structures ont conçu des outils spécifiques comme Cultures & Santé ou Question santé, notamment des outils d'animation, des outils relatifs aux gestes barrières, à la vaccination, etc.

Le CBPS a été chargé du diagnostic de l'impact de la Covid-19 sur les services médico-sociaux de première ligne. Il s'agissait de rassembler les informations recueillies par des professionnels médico-sociaux de première ligne et de proximité sur les besoins des usagers de leurs services, de définir les caractéristiques des besoins et des pratiques des professionnels médico-sociaux de première ligne et de proximité en lien avec le contexte pandémique, de même que d'identifier les leçons propres au secteur social et de la santé de proximité, dans le but d'en tirer les enseignements pour une éventuelle crise future.

Ce diagnostic, qui a rassemblé 30 entretiens menés dans 15 communes auprès de 22 institutions, a permis de capitaliser des enseignements.

Les associations travaillant dans le secteur de la nuit ont également questionné le vécu de la crise par leurs publics, au sein de groupes de discussion. Les entretiens ont eu pour fruits des outils et des dispositifs qui favorisent l'accompagnement de leurs publics spécifiques.

Dans un premier temps, la FBPS a réalisé un relevé des propositions d'actions à mener dans le cadre des actions de démarches communautaires. Les propositions expliquent en quoi ce type de stratégie est intéressante et répond à des besoins de groupes spécifiques en temps de crise.

Dans le cadre des stratégies concertées, la FBPS s'est concertée avec les acteurs inscrits dans les démarches communautaires dans le domaine de la santé, afin de cartographier les actions menées, d'analyser la manière dont la crise a été vécue par les publics et les pistes à dégager pour le futur. En outre, un projet destiné aux jeunes particulièrement touchés par la crise a été soutenu. Il s'est construit entre les jeunes eux-mêmes et Promo Jeunes AMO.

Cela me donne l'occasion de remercier une fois de plus l'ensemble des acteurs de promotion de la santé pour leur travail de qualité dans ce contexte difficile. À la demande des membres de la concertation, un processus d'évaluation participative a été mené avec l'accompagnement du réseau.

Deux objectifs ont été relevés : tirer des enseignements de l'expérience de concertation et rendre visibles les projets et services reposant sur des stratégies de promotion de la santé qui ont contribué à l'effort de prévention de la propagation de la Covid-19.

S'agissant des publics spécifiques, les mesures suivant une approche descendante ont été difficiles à adopter par certains publics déjà touchés par les inégalités sociales de santé, comme les publics précaires, les personnes âgées et les jeunes.

Les travailleurs de promotion de la santé prennent en considération les caractéristiques de ces publics et travaillent avec eux pour prendre des mesures compréhensibles et praticables, quitte à les adapter.

Il souligne l'importance des processus participatifs qui favorisent l'adhésion. Cette adhésion par la participation a été recherchée au travers des diagnostics réalisés dans le cadre des stratégies concertées. L'un des apprentissages est qu'il faut se méfier des campagnes de communication très larges, tenant des promesses qui ne pourront pas forcément être tenues et dans lesquelles des groupes entiers de la population ne se reconnaissent pas. Des mesures impossibles à respecter pour des raisons multiples et qui nourrissent la défiance et la transgression sont également de nature à pénaliser les plus fragiles, ce qui peut accentuer la perte du lien social.

Il semble donc essentiel de poursuivre le processus des stratégies concertées pour aboutir à des plans et à des mesures susceptibles de rencontrer l'adhésion des publics et combler les besoins des intervenants.

L'approche « One Health » est en effet intéressante et présente de nombreuses similitudes avec les déterminants de la santé qui servent de balises centrales dans les stratégies menées en promotion de la santé, non seulement en santé communautaire, mais aussi en santé globale, dans la mesure où toutes les deux insistent sur les liens entre la

santé et l'environnement ou les milieux de vie. Cette approche complète le travail mis en œuvre, dont on tire aujourd'hui les enseignements.

Je soumets tous ces éléments à notre réflexion pour nourrir un travail qui nous réunira hors du cadre habituel de collaboration entre un Parlement et son Gouvernement.

**Mme la présidente.**- Merci pour cette main tendue. Avec les membres du Bureau élargi, il faudra réfléchir à comment ouvrir cette réflexion avec l'exécutif en dehors du cadre habituel de la collaboration entre le Parlement et son Gouvernement.

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- Votre exposé introductif présente bien les mesures déjà prises dans le cadre de cette commission délibérative, mais aussi les actions à mener et la manière de les mettre en œuvre. Nous devrions certainement nous concentrer sur ce dernier point et je saisais la main qui nous est tendue.

Au cœur de la crise se pose la question de la prévention. Comment mener des actions de prévention et de sensibilisation par rapport à la Covid-19 ? Nous devons également prendre en considération la question de la prévention en amont : comment anticiper les crises de ce type qui pourraient se multiplier dans le futur ? Nous devons nous pencher sur la prévention et la gestion des futures pandémies, bien qu'elles dépassent les compétences de la Commission communautaire française. Je m'étonne d'ailleurs que ces sujets soient si rarement abordés dans le cadre de la gestion de la crise. Il serait pourtant important de savoir quoi faire pour éviter de nouvelles pandémies.

S'agissant de la prévention en amont, un travail est possible au sein même de la Commission communautaire française. Je prendrai l'exemple de l'obésité et du surpoids : 15 % des Bruxellois sont obèses et environ un Bruxellois sur deux est en surpoids. C'est malheureusement un facteur aggravant les risques liés à la Covid-19 et à d'autres maladies. Dans le cadre des actions de prévention, un travail plus important est nécessaire par rapport à ces facteurs de risque. Dans tous les cas, on n'en fait jamais assez en matière de prévention.

La connaissance des sciences est un autre point important à développer. Il faut définir ce en quoi consiste la recherche scientifique, ses avantages et ses limites. Il s'agit également de réapprendre les risques aux citoyens et d'insister sur le fait que le risque zéro n'existe pas. Selon moi, une partie de la population ne comprend pas bien ces notions, ce qui compromet une bonne gestion de la crise.

Je salue le beau travail réalisé par toutes les équipes, notamment en ce qui concerne les espaces de concertation multiacteurs. Capitalisons sur cette expérience acquise pour être prêts à faire face à de nouvelles crises.

Je salue également le travail de prévention réalisé à l'égard de certains publics cibles. Dans une ville comme Bruxelles, il reste des publics plus difficilement atteignables. Il faut donc travailler sur le long terme pour résoudre ces problématiques.

La question budgétaire étant ce qu'elle est, demandons-nous avant tout comment être le plus efficace et le plus efficient possible. Je poursuivrai avec plaisir la réflexion en ce sens au sein de cette Assemblée.

**Mme la présidente.**- L'incident est clos.

## QUESTIONS ORALES

### *LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE CONCERNANT L'IMPLICATION DES CITOYENNES ET CITOYENS EN TEMPS DE CRISE*

**Question orale de Mme Farida Tahar et**

### *LA CRÉATION D'UNE CELLULE CITOYENNE DANS L'ORGANIGRAMME DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES*

**Question orale jointe de Mme Latifa Aït-Baala**

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Fonction publique**

**Mme Farida Tahar (Ecolo).**- Je me permets de vous interroger sur le suivi nécessaire de cette riche commission délibérative, à laquelle vous avez d'ailleurs pris part lors de la séance de conclusion, Madame la ministre-présidente. Je tiens d'ailleurs à remercier les services et la présidente d'avoir agi en respectant les délais assez courts.

J'aborderai plus précisément l'une des 22 recommandations formulées par les citoyens et les parlementaires, à savoir la recommandation 14 portant sur la création d'une cellule citoyenne dans l'organigramme des administrations publiques. Cette cellule consultative est composée de citoyens tirés au sort. Ce tirage au sort est non contraignant. La durée du mandat est à déterminer par le niveau de pouvoir compétent.

L'administration de la Commission communautaire française est-elle en mesure de mettre en place un tel dispositif dans l'organigramme des administrations publiques ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Existe-t-il au sein de la Commission communautaire française des espaces permettant aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux en temps de crise et de communiquer leur ressenti – terme important pour les citoyens – sur les mesures en vigueur et sur les décisions prises en urgence par l'exécutif ?

Dans le même ordre d'idées, existe-t-il des espaces de parole à destination des citoyens pour les aider à traverser une crise sur les plans psychologique, administratif et économique ? Le cas échéant, quels sont-ils ?

À propos de la communication, comment et par quels canaux la Commission communautaire française s'adresse-t-elle aux citoyens en temps de crise ? Quels outils utilisez-vous ? Comment veillez-vous à contrer la fracture numérique ? Êtes-vous en contact avec d'autres administrations publiques pour mettre en place une stratégie concertée en matière de communication d'informations en temps de crise ?

Ambitionnez-vous de réunir toutes les informations utiles destinées aux citoyens au sein d'un même portail numérique, voire d'un seul lieu physique ?

Enfin, s'agissant de matières transversales, comment vos homologues sont-ils associés à la concrétisation des recommandations qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française ? Une coordination est-elle assurée ? Dans l'affirmative, comment se décline-t-elle ?

**Mme Latifa Aït-Baala (MR).**- Toute personne affectée par une décision d'intérêt commun ou collectif devrait pouvoir participer à cette cellule. La participation citoyenne implique de surcroît cette promesse. L'implication des citoyens dans la prise de décisions a une influence sur la prestation des services.

Au sein de notre hémicycle, nous avons l'occasion de porter la voix, mais aussi de consulter les Bruxellois sur les sujets de préoccupation majeure, en particulier en cette période de crise sanitaire. D'ailleurs, et pour faire suite à la commission délibérative relative à la gestion de la crise et à son évaluation, cette dernière recommande la création d'une cellule citoyenne dans l'organigramme des administrations publiques. Cette cellule serait composée, pour moitié, de citoyens volontaires et, pour moitié, de citoyens tirés au sort. L'idée de la cellule semble avoir trouvé un écho au cours de nos échanges avec l'administration.

Quelle est la position du Collège sur la mise en place d'une cellule citoyenne dans l'organigramme des administrations publiques ? Ce dispositif est-il déjà mis en place au sein de la Commission communautaire française ? Si oui, quel rôle exact joue cette cellule ? Dans le cas contraire, par quels moyens la participation citoyenne pourrait-elle y être instaurée ?

En ce qui concerne la seconde moitié, composée de citoyens volontaires, comment procéderiez-vous au tirage au sort ? Quelles seront les conditions de participation ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Je vous remercie pour vos questions sur ce sujet très enthousiasmant, non seulement pour le Collège et moi-même, mais aussi pour l'administration.

Madame Aït-Baala, je vais déjà fournir des éléments de réponse à votre question sur le droit d'interpellation citoyenne, à laquelle je répondrai tout à l'heure.

Vous me demandez si l'administration est en mesure de mettre en place un dispositif de consultation citoyenne. Vous le savez, la Commission communautaire française est une institution de deuxième ligne. Ce sont les associations qui agissent directement auprès des citoyens. Toutefois, il est évident qu'à travers cette délégation aux associations, des politiques publiques visent à répondre aux besoins des Bruxellois, besoins que nous sommes fiers de satisfaire. C'est pourquoi, dans le cadre du plan d'action et de la mise en œuvre des recommandations de la commission mixte, cette recommandation a été considérée comme prioritaire dans les travaux de la Commission communautaire française. J'espère donc avoir le plaisir de revenir vers vous avec une idée et peut-être des projets pour concrétiser prochainement un espace de consultation citoyenne à ce niveau.

Madame Aït-Baala, vous l'aurez compris à mon introduction, cette idée sera d'abord discutée au sein du Collège et ensuite, je l'espère, dans un contexte plus large. Il est, à cette heure, trop tôt pour aborder des éléments d'ordre méthodologique.

Madame Tahar, il existe au sein de la Commission communautaire française des espaces permettant aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux de la crise et sur leur ressenti quant aux mesures prises.

Plusieurs enquêtes de satisfaction ont été lancées, soit par l'intermédiaire des associations, soit directement auprès du grand public. Elles sondent l'opinion des répondants sur la crise sanitaire et la réactivité des services de la Commission communautaire française. Un champ libre est laissé en fin de questionnaire pour recueillir d'éventuelles remarques et suggestions.

Les enquêtes concernaient la Commission communautaire française elle-même, puis le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), le seul de la Commission communautaire française à se trouver en première ligne. D'autres suivront en 2022 pour tous les secteurs qui relèvent de ses compétences.

Les citoyens peuvent contacter la Commission communautaire française via Messenger, par téléphone ou par courriel. La cellule communication se charge de rediriger les questions vers les services concernés.

Les personnes en situation de handicap peuvent également s'exprimer via l'espace accueil du service PHARE.

Enfin, dans le cadre de la crise sanitaire, la Commission communautaire française a organisé des webinaires d'information à destination des associations et des enseignants, incluant des séances de questions-réponses et d'échanges critiques et évaluatifs avec les participants.

Concernant les espaces de parole à destination des citoyens, plusieurs initiatives ont été mises en place avec le soutien de la Commission communautaire française. Elles sont plus que jamais nécessaires dans le contexte de crise sanitaire. Par exemple, le numéro vert bruxellois « Allo ? Aide sociale », le 0800/35.243, lancé le 30 mars 2020 par le secteur social associatif et soutenu par la Commission communautaire française, n'a jamais cessé ses activités.

Le Centre de prévention du suicide a créé deux lignes d'écoute spécifiques à la situation sanitaire, l'une destinée aux personnes en souffrance car séparées de leurs proches hospitalisés, l'autre proposant un accompagnement psychologique aux personnes endeuillées.

Le nombre d'appels au 0800/32.123 du Centre de prévention du suicide a augmenté de 24 % en 2020. Il s'agissait pour moitié d'appels de crise. En 2021, ce nombre a encore augmenté de plus de 20 % par rapport à 2020.

La campagne « Là pour toi » a été élaborée par le centre dans le cadre des missions agréées par la Commission communautaire française. Elle s'adressait au grand public, mais visait aussi à sensibiliser les jeunes aux questions de santé mentale et de prévention du suicide, sans tabou.

Aller à la rencontre des personnes à leur domicile, sur leur lieu de travail, en rue ou dans d'autres services, constitue un besoin auxquels répondent plusieurs projets soutenus par la Commission communautaire française. L'objectif est d'améliorer la mobilité des intervenants pour faciliter la prise de contact, prévenir l'éloignement progressif de certains publics par rapport aux lieux d'aide ou de soins, et répondre à l'impossibilité, pour certains, de nommer leur mal-être.

La Commission communautaire française a soutenu la campagne « Après ça » de la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale (LBFSM), qui entend inviter tous les Bruxellois à partager leur vécu, leurs réactions et leurs idées dans le cadre de l'épidémie et du confinement. Un tel partage peut être mené auprès de l'entourage, dans des réseaux informels ou professionnels. L'objectif du projet est d'atténuer les effets négatifs de la pandémie et d'éviter les stigmatisations.

J'en viens à votre question sur les canaux employés par la Commission communautaire française pour s'adresser au citoyen en temps de crise, et sur les contacts pris avec d'autres administrations.

En temps de crise, la Commission communautaire française communique généralement avec le citoyen par le biais de son site internet, de son compte Facebook et de son compte LinkedIn. Par publipostage en ligne, elle envoie des

informations aux associations pour qu'elles les transmettent aux publics cibles.

La Commission communautaire française a, en outre, créé un site internet destiné aux associations et consacré aux informations et outils de sensibilisation disponibles sur la crise de la Covid-19. Le service PHARE possède également un espace d'accueil, une lettre d'information ainsi qu'une adresse de courrier électronique et un numéro de téléphone.

Enfin, en ce qui concerne les contacts avec l'administration, la communication liée à la crise a été coordonnée par la Commission communautaire commune. La Commission communautaire française y a participé dans le cadre d'une coordination hebdomadaire avec la Commission communautaire commune et IrisCare. Je reviendrai sur celle-ci dans ma réponse à la question de M. Loewenstein.

**Mme Farida Tahar (Ecolo).**- Compte tenu de l'importance du sujet, j'ai bien conscience que le temps nous manque parfois pour développer les questions. Je ne jette la pierre à personne, mais vous dites vous-même, Madame la ministre-présidente, que nous parlons ici d'une recommandation prioritaire. Celle-ci sera étudiée et analysée afin d'en développer les modalités de mise en place. Nous pourrons d'ores et déjà transmettre certains éléments intéressants de votre réponse aux citoyens.

Vous nous avez également fait part d'une série de dispositifs existants. Je ne les repasserai pas en revue, mais, à mon sens, ceux-ci doivent être évalués en vue d'éventuels ajustements et améliorations. En temps de crise, il serait intéressant de mettre à la disposition des citoyens un espace qui leur permettrait de déposer leur avis ou de témoigner de leur ressenti. Peut-être conviendrait-il de développer des outils complémentaires. En définitive, à l'instar de la Commission communautaire française, nous devons faire la promotion de ces dispositifs pour en rappeler l'existence aux citoyens, éventuellement par le biais d'une liste ou d'un cadastre à leur remettre.

**Mme la présidente.**- En effet, cela pourrait être utile dans le cadre de notre travail de suivi, ainsi qu'à l'occasion de la présentation du suivi de la commission délibérative. En collaboration avec les services de la Commission communautaire française, nous devrons réfléchir à une présentation optimale de ces différents travaux.

**Mme Latifa Aït-Baala (MR).**- La réponse de la ministre-présidente est succincte, mais je comprends que je ne puisse pas disposer d'informations complémentaires à ce stade. Néanmoins, la position du Collège est de bon augure, puisque vous nous indiquez que cette recommandation est considérée comme prioritaire et que des éléments d'ordre méthodologique nous seront communiqués ultérieurement.

J'ai bien conscience du rôle essentiel des associations dans le cadre de ce travail et de cet échange. Si je ne m'abuse, elles sont un millier au sein de la Commission communautaire française à travailler d'arrache-pied sur les questions qui nous préoccupent. La place d'une cellule citoyenne dans l'organigramme des administrations publiques nous paraît plus que nécessaire.

**LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE  
RELATIVES À L'INSTAURATION DE RÉSERVES  
DE CITOYENS VOLONTAIRES**

**Question orale de Mme Clémentine Barzin**

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge  
de la Coordination de la politique du Collège**

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- J'avais également introduit une interpellation relative à l'instauration de consultations

populaires et à l'encouragement du droit de pétition, mais les services m'ont indiqué que cette interpellation n'était pas recevable.

J'aimerais savoir si, à partir du moment où des consultations populaires seront possibles en Région bruxelloise, elles excluront effectivement la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.**- S'agit-il de votre question orale ?

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Je fais une incise, qui me semble importante.

**Mme la présidente.**- Votre président de groupe peut vous donner les raisons pour lesquelles nous n'avons pas retenu votre interpellation sur les consultations populaires.

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- J'aimerais pouvoir m'exprimer en tant que parlementaire et connaître l'avis de notre Parlement sur le fait qu'il sera exclu des consultations populaires et de l'encouragement au droit de pétition. Le site [democratie.brussels](http://democratie.brussels) indique pourtant que les compétences de la Commission communautaire française sont incluses dans le droit de pétition qui existe actuellement en Région de Bruxelles-Capitale.

**Mme la présidente.**- La Commission communautaire française ne dispose pas de l'autonomie constitutive. Elle ne peut donc pas agir en ce sens, à moins d'une modification des lois spéciales et de la Constitution qui nous permettrait d'adopter ce type de règles, comme les consultations populaires ou le droit de pétition. Vous pourriez éventuellement interpeller le Parlement fédéral afin de savoir s'il serait prêt à modifier la Constitution pour nous donner une autonomie constitutive.

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Je regrette que les informations indiquées sur [democratie.brussels](http://democratie.brussels) sèment le doute par rapport à ces capacités.

La dernière commission délibérative de la Commission communautaire française a émis la recommandation 10 que voici : « La commission délibérative recommande de créer une réserve de citoyennes et de citoyens volontaires, mobilisables en temps de crise. Les collectifs – associations, asbl, groupements, entreprises, etc. – ont également la possibilité de se porter volontaires sur cette liste. Cette dernière répertorie les différentes spécificités et expertises. ».

Quant à la demande relative à une réserve de pompiers, j'espère que vous en discuterez au sein du Gouvernement bruxellois, en particulier avec M. Smet. Je ne reviendrai toutefois pas sur le sujet ici.

Madame la ministre-présidente, comment recevez-vous ces demandes de participation active de citoyens à travers le volontariat ? Comment la Commission communautaire française peut-elle répondre positivement à cette mise à disposition et l'encourager ?

La demande relative à une réserve de citoyens volontaires résulte des débats menés au sein de la commission délibérative, qui ont été fortement marqués par l'hypothèse d'une catastrophe à venir.

Comment le Collège répond-il à cette demande ? Quels contacts sont-ils pris avec le Gouvernement régional afin d'examiner une réponse structurelle bruxelloise à cette demande, en articulation avec les communes et l'État fédéral ? Quels outils de communication envisageriez-vous d'utiliser pour informer les associations et divers groupements ?

Nous avons tous en tête la catastrophe survenue en Wallonie l'été dernier. La disponibilité des citoyens pour prendre leur part en temps de crise doit pouvoir être entendue. Chaque institution est un maillon de la chaîne, à l'instar de la Commission communautaire française, par exemple, qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale et la sensibilisation.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-** Je me réjouis que ce sujet ait été abordé par les citoyens : en effet, le volontariat est l'exercice de la liberté, c'est user de son temps libre pour le consacrer aux autres. Il serait malvenu de la part des pouvoirs publics de donner des indications à ce sujet. Nous pouvons cependant y réfléchir et organiser cette initiative.

Nous soutenons le volontariat de manière concrète : le Collège va, par exemple, offrir une assurance volontariat à des milliers de volontaires en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une action concrète de la Commission communautaire française pour soutenir et encourager le volontariat, et éviter à ceux qui s'y engagent de devoir faire face eux-mêmes aux risques.

Par ailleurs, je soutiens un projet de plateforme francophone pour le volontariat qui fournit des formations aux administrateurs bénévoles des asbl. D'autres pistes visant à stimuler le volontariat sont évidemment les bienvenues.

Nous avons décidé, l'année dernière, d'organiser la fête annuelle de la Commission communautaire française autour des 100 ans de la loi sur les asbl. La question de la liberté d'association et du volontariat est donc au cœur des préoccupations de la Commission communautaire française et de sa façon de travailler, puisque ce sont essentiellement des associations qui mettent ses politiques en œuvre.

La Commission communautaire française envisage, à court terme, de relayer les demandes pour la création d'une réserve de volontaires à ses associations partenaires. Il convient cependant de rappeler que les informations relatives aux forces vives actives dans le secteur associatif restent décentralisées.

L'un des grands chantiers liés à la numérisation de la Commission communautaire française consiste en l'élaboration d'une base de données qui centralise les informations relatives à ses partenaires associatifs. Ce projet ouvre à la voie à la constitution d'une base de données reprenant les travailleurs du secteur, des citoyens et des fonctionnaires désireux d'y figurer, ainsi que leurs compétences, comme la formation aux premiers secours, la logistique, les langues, etc., le tout dans le respect de la vie privée. L'administration se montre volontariste dans la réalisation de ce chantier d'envergure.

Il n'existe pas encore de contacts intrabrusellois à ce sujet, mais l'idée avait déjà été soulevée par la Commission communautaire française dans le cadre d'un projet de partenariat avec la plateforme « Give a day ». La création d'une réserve de volontaires par la mise en place d'une base de données ou d'une plateforme commune est une proposition intéressante. Elle émane de votre commission délibérative et dépasse le seul cadre de la Commission communautaire française et de ce Parlement. Il ne tient cependant qu'à nous d'être les relais, voire les moteurs de ce projet, avec les niveaux de pouvoir local, régional et fédéral.

Étant donné la place qu'occupe le secteur associatif dans le travail de la Commission communautaire française, l'administration et moi-même nous tenons à la disposition du Parlement et des citoyens qui réfléchissent avec vous, afin de déterminer comment avancer au niveau de la

Commission communautaire française et entraîner avec nous les autres niveaux de pouvoir.

J'aborderai volontiers la question des pompiers avec mon collègue.

**Mme Clémentine Barzin (MR).-** Madame la ministre-présidente, je salue votre volontarisme. Vous transgressez volontiers les barrières institutionnelles, furent-elles assez minces en Région bruxelloise.

Vous dites avoir relayé l'information aux associations partenaires de la Commission communautaire française. Avez-vous identifié des associations particulièrement intéressées par la mise à disposition de citoyens volontaires ? Certaines sont très flexibles et devraient être preneuses de ce genre de dispositif supplémentaire. Le travail d'identification a-t-il déjà eu lieu afin d'articuler une action encouragée par la Commission communautaire française ?

Concernant la base de données, ce travail est-il déjà en cours au départ de la Commission communautaire française ? Ce serait très positif.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-** J'imagine que des associations partenaires sont intéressées, mais je ne dispose pas de ce renseignement. Je vais m'en informer.

Quant à la base de données, le chantier est en cours. Je ne sais pas précisément où il en est. Je vais également me renseigner et vous invite à me réinterroger à ce sujet.

#### **LA MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DU DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE**

##### **Question orale de Mme Latifa Aït-Baala**

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège**

**Mme Latifa Aït-Baala (MR).-** Force est de constater qu'en Région de Bruxelles-Capitale, les modes de gestion, de communication et de décision des pouvoirs dans le cadre de la crise sanitaire ont aggravé une distanciation déjà bien palpable entre les citoyens et le monde politique.

En commission délibérative, les citoyens ont exprimé le souhait d'être intégrés dans le processus démocratique, considérant que tout citoyen touché par une décision d'intérêt collectif devait pouvoir y participer. En impliquant les citoyennes et les citoyens dans la prise de décision, nous pouvons espérer une influence sur la prestation des services et l'adhésion de la population, à laquelle vous avez d'ailleurs fait référence. Il est donc également du ressort du pouvoir exécutif d'être à l'écoute de la population et d'établir avec celle-ci une relation de nature à dégager des solutions aux problèmes, aussi complexes soient-ils.

Parmi les nombreuses recommandations émanant de notre commission délibérative, l'une concerne la mise en place obligatoire du droit d'interpellation citoyenne dans chaque commune lors de situations de crise. Ce droit est primordial, car il favorise à la fois l'information et l'expression directe des citoyens sur diverses questions.

Quel mécanisme est proposé par votre exécutif pour garantir cette écoute des citoyennes et des citoyens ?

Par ailleurs, le Collège met-il en avant des thématiques à aborder en priorité afin de veiller au bon fonctionnement de l'équilibre démocratique souhaité par les citoyennes et citoyens ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-** Cette recommandation ne concerne pas directement la

Commission communautaire française, mais je la soutiens pleinement et suis heureuse qu'elle émane des citoyens et du Parlement, de la même façon que, localement, elle devrait émaner des conseillers communaux.

Si l'on appliquait ce processus à notre Parlement, il devrait être porté par les représentants directs des citoyens, à savoir les députés.

En ce qui concerne les mécanismes qui permettent cette interpellation et sont soutenus par la Commission communautaire française ou en son sein, je me permets de vous renvoyer aux éléments que je vous ai livrés en réponse à votre interpellation conjointe à celle de Mme Tahar.

En dehors du relais que vous incarnez, nous instaurons des mécanismes pour essayer d'entrer directement en relation avec les citoyens, sachant que la Commission communautaire française est une institution essentiellement de deuxième ligne.

Enfin, il est possible pour la Commission communautaire française d'obtenir sur demande un retour des citoyens, et, pour ces derniers, de contacter directement nos services.

**Mme Latifa Aït-Baala (MR).**- Il est important de souligner que la démocratie souffre dans de nombreux endroits, et pas seulement au sein de la Région bruxelloise. La crise sanitaire a exacerbé la situation et mis la démocratie davantage sous pression. Des décisions gouvernementales ont été prises dans des situations et un contexte d'urgence inédits. Ces décisions concernaient la vie et parfois même la survie de nos concitoyens.

Bon nombre d'entre eux ont subi les décisions et portent le fardeau de la crise alors qu'ils ne portent pas la responsabilité de celle-ci. De plus, ils n'ont pas été consultés. Nous savons pertinemment que le Parlement francophone bruxellois a dû se dessaisir de ses compétences et adopter les pouvoirs spéciaux. Il n'empêche que notre démocratie est perfectible.

Vous faites preuve d'innovation démocratique au sein de la Commission communautaire française. En outre, je sais que vous êtes sensible à la question de l'adhésion de la population aux décisions prises. Je vous encourage à poursuivre sur cette voie. Nous suivrons avec beaucoup d'attention la suite accordée aux recommandations.

## INTERPELLATIONS (SUITE)

### **LE SUIVI DE LA RECOMMANDATION 18 DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE PORTANT SUR LA DÉSIGNATION D'UN PORTE-PAROLE UNIQUE ET INDÉPENDANT LORS D'UNE CRISE**

#### *Interpellation de M. Marc Loewenstein*

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège**

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- Du 30 septembre au 24 octobre 2021, vingt-quatre citoyens et dix députés – au lieu de douze, un parti ayant brillé par son absence – se sont réunis pour discuter, dans le cadre de la commission délibérative, du rôle des citoyennes et citoyens bruxellois dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation.

Ce fut une expérience très belle et très positive, permettant à chaque participant, qu'il soit citoyen ou mandataire politique, de s'exprimer, de partager son vécu et ses idées sur le sujet. Une expérience rehaussée par les exposés d'experts et les échanges qui se sont ensuivis et ont permis

d'éclairer les participants sur les réalités du terrain et les différents aspects de la gestion d'une crise, avant, pendant et après celle-ci.

Si des discussions se sont déroulées au sein de notre Assemblée, il est un fait certain que la Commission communautaire française ne détient pas seule tous les leviers pour agir et que des synergies avec les autres niveaux de pouvoir, de l'échelon fédéral aux communes, sont bien nécessaires pour concrétiser les 22 recommandations adoptées.

Parmi elles, la recommandation 18 visait à ce que les autorités publiques mandatent un porte-parole unique et indépendant pour diffuser une même information relative aux décisions prises sur tous les modes de communication – télévision, presse écrite, internet, etc. L'objectif de cette recommandation importante est d'éviter que la gestion de la crise ne soit notamment court-circuitée par les agendas politiques des uns et des autres. Elle vise, par ailleurs, à garantir la cohérence, à donner de la force et de la légitimité à l'information, et à rétablir l'adhésion et la confiance des citoyennes et des citoyens.

Donner mandat à un porte-parole unique et indépendant nécessite, par ailleurs, une adhésion à tous les niveaux de pouvoir et une coordination sur les modalités d'exécution, étant entendu que toutes les crises n'ont pas la même ampleur.

Quelles démarches ont-elles été entreprises dans ce cadre avec les autres niveaux de pouvoir – État fédéral, Région, Commission communautaire commune, Commission communautaire française et communes ?

Est-il prévu d'élaborer une méthodologie ou un protocole pour concrétiser ce souhait de mandater un porte-parole unique et indépendant chargé de la diffusion de l'information relative aux décisions prises ?

Quelles sont les prochaines étapes prévues pour concrétiser cette recommandation ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- J'ai commencé la séance en expliquant quelle était l'attitude du Collège par rapport aux recommandations de la commission délibérative. J'ai aussi exposé l'état des lieux des actions entreprises jusqu'à présent, à la suite de ces recommandations.

Il me semble donc important que nous puissions travailler avec le Parlement et les citoyens. L'organisation de cette concertation avec les citoyens revient au Parlement. Cependant, pour être à la hauteur de cette innovation démocratique, le Collège et l'administration doivent pouvoir sortir des cadres habituels de répartition des compétences entre le Parlement et le Gouvernement. Les contributions que j'apporte aujourd'hui servent à nourrir cette réflexion que nous aurons à mener collectivement pour donner suite aux recommandations.

Concernant le porte-parole unique et indépendant lors d'une crise, ou l'unité de la communication, lors de la gestion de cette crise, une coordination permanente de communication a été organisée à partir des services du Collège réuni. L'administration de la Commission communautaire commune a réuni, et continue de réunir deux fois par mois les communicants de la Commission communautaire commune, de la Commission communautaire française et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie afin d'harmoniser la communication, notamment vis-à-vis des publics spécifiques. Nous entretenons donc des contacts avec d'autres niveaux de pouvoir pour que notre communication soit cohérente et en même temps suffisamment spécifique,

ainsi que conforme aux principes de la santé communautaire et de la promotion de la santé.

La mise en place d'une méthodologie ou d'un protocole pour rencontrer le souhait de mandater un porte-parole unique et indépendant chargé de la diffusion de l'information relative aux décisions prises est une des propositions d'action étudiées par l'administration. Il est trop tôt pour que je vous parle des conclusions que nous en tirons, mais la proposition est étudiée et, si elle devait être approuvée par le Collège, elle sera discutée avec vous, comme je vous l'ai expliquée en préambule à mes réponses.

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- J'aurais aimé ne pas manquer le début de cette réunion, mais celle à laquelle je participais a duré plus longtemps que prévu ; n'y voyez pas là un signe de mauvaise volonté.

Madame la ministre-présidente, je me réjouis qu'une coordination soit assurée au niveau bruxellois. Cela étant, tout peut toujours être amélioré, ce qui ne contredit en rien votre réponse. Il est évident que les citoyens prenant part aux discussions qui ont lieu en commission délibérative sortent du spectre strictement bruxellois. La proposition nécessite donc une concertation plus générale. En fin de réponse, vous avez dit que la question du porte-parole serait abordée. Nous resterons donc attentifs à l'évolution de ce dossier et espérons que la situation ira dans le sens souhaité par les citoyens dans le cadre de la commission délibérative.

**Mme la présidente.**- Vous avez raison de parler de la commission délibérative puisqu'il est bien question ici de coconstruction entre les citoyens tirés au sort et les députés.

L'incident est clos.

**LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS 20, 21 ET 22 PORTANT SUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION EN TEMPS DE CRISE**

**Interpellation de M. Marc Loewenstein**

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège**

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- Lors de nos discussions en commission délibérative, la question de l'information et de la communication a été abordée à de multiples reprises et sous différents angles. Il sera ici question du suivi et de la mise en œuvre des recommandations 20, 21 et 22.

Dans la recommandation 20, la commission délibérative recommande « d'utiliser, en temps de crise, les modes de communication suivants : site internet, application mobile gratuite et sans inscription, réseaux sociaux, numéro vert gratuit, plateforme numérique interactive, brochures, toutes-boîtes, médias audiovisuels et écrits, informations par le biais d'associations, ambassadeurs de quartier, services communaux, écoles, hôpitaux, etc. », soit un très large spectre de médias.

La recommandation 21 vise à regrouper les différents outils de gestion de crise et de situations d'urgence au sein d'un portail unique intégrant informations, appels à volontaires, aide aux victimes, applications, plateforme participative, boîte à idées, outils d'évaluation, etc. Une large campagne de communication, au moyen de tous les canaux possibles, devra faire connaître de tous ce portail unique, exhaustif et mis à jour.

Quant à la recommandation 22, elle demande aux pouvoirs publics d'élaborer, en impliquant les citoyens, selon des modalités à définir, un plan de communication de crise,

uniformisé, multimodal, inclusif et tenant compte des spécificités des publics cibles répondant à certains principes. Le choix de ces qualificatifs, qui ont tous leur importance, est le fruit de nombreuses discussions. Ces principes sont les suivants :

- la procédure est adaptée au type de crise et est suivie par les autorités responsables ;
- les outils déployés sont tant numériques qu'humains et associent le secteur associatif et les ambassadeurs de quartier, afin de toucher l'ensemble de la population. Des procédures d'urgence via des services locaux – en cas de black-out – sont également prévues ;
- l'information doit être claire et accessible à tous les publics, notamment les personnes précarisées, isolées, en situation de fracture numérique, ainsi que les personnes en situation de handicap physique, sensoriel et/ou intellectuel ;
- l'information doit anticiper les réactions instinctives, qu'elles soient positives ou négatives, auxdites communications afin d'éviter certains comportements contre-productifs comme la prise d'assaut des supermarchés ou l'afflux de bénévoles. Une attention particulière doit être apportée à la lutte contre les « infox ».

Il s'agit d'un aspect important de la gestion de crise qui aborde la communication sous diverses facettes. On y aborde les outils à élaborer, à faire connaître, à utiliser, mais aussi la forme de la communication et de l'information afin que tous les publics, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur capacité à comprendre l'information, aient accès aux informations communiquées et les enregistrent convenablement.

Ces recommandations nécessitent bien évidemment une concertation avec tous les niveaux de pouvoir. Quelles démarches ont été entamées dans ce cadre avec les autres niveaux de pouvoir : État fédéral, Région, Communautés, Commission communautaire commune, Commission communautaire française et communes ?

Des leçons ont-elles déjà été tirées de la crise sanitaire pour mettre en place des dispositifs allant dans le sens de ces trois recommandations ? Qu'en est-il plus particulièrement de la mise en place d'un portail unique intégrant les informations, les appels à volontaires, l'aide aux victimes, les applications et la plateforme participatives, la boîte à idées ou encore les outils d'évaluation ? Y a-t-il des avancées quant à la mise en place de cet outil ?

Qu'en est-il, par ailleurs, de l'élaboration d'un plan de communication de crise, uniformisé, multimodal, inclusif et tenant compte des spécificités des publics cibles ?

Enfin, quelles sont les prochaines étapes pour concrétiser les recommandations concernées ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Les rapprochements institutionnels et politiques entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ont été particulièrement utiles pour communiquer et agir en réponse à la crise.

Concernant la recommandation 20, des collaborations ont déjà eu lieu avec la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et IrisCare, dans le cadre de la crise de la Covid-19, pour informer et communiquer, par le biais de la Commission communautaire française, sur les outils de communication destinés aux citoyens bruxellois.

L'administration en a tiré une série d'apprentissages qui ont déjà été utiles durant la crise :

- la nécessité de déterminer les pratiques à poursuivre et celles à adapter ;
- l'importance d'une communication accessible, claire et sans ambiguïté envers les associations qui sont elles-mêmes en contact avec les citoyens ;
- la nécessité d'améliorer la gestion des réseaux sociaux de la Commission communautaire française ;
- l'importance de mobiliser le réseau associatif de la Commission communautaire française et d'identifier des personnes relais sur le terrain ;
- l'importance de fournir des outils de communication faciles à lire et à comprendre, en langue des signes et dans plusieurs langues étrangères pour toucher l'ensemble des citoyens.

Ces enseignements ne sont pas tous nouveaux, mais ils n'ont jamais été aussi essentiels qu'aujourd'hui, en raison de la crise. Ils seront intégrés dans de futurs plans stratégiques de communication.

Il n'existe pas encore de portail unique rassemblant les informations, les appels à volontaires, l'aide aux victimes, les applications, les plateformes participatives, la boîte à idées ou encore les outils d'évaluation, hormis les informations mentionnées précédemment à propos du volontariat. L'administration se demande s'il est pertinent que cet outil, qui aurait pour vocation d'être transversal à tous les niveaux de pouvoir, soit lancé par la Commission communautaire française. Réfléchissons-y ensemble.

La mise en œuvre d'un plan de communication de crise uniformisé, multimodal et inclusif, qui tienne compte des spécificités des publics cibles, est prévue dans le plan stratégique de communication et sera une réalité dans les prochains mois.

Pour atteindre cet objectif, les étapes prévues sont les suivantes :

1. évaluation de la communication durant la crise ;
2. élaboration et budgétisation des recommandations et des besoins ;
3. élaboration d'un plan d'action ;
4. mise en place des actions approuvées par le Collège.

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- Ces trois recommandations formalisent de longues discussions qui ont eu lieu lors de la commission délibérative avec les citoyens et qui avaient pour objectif de ne laisser personne sur le bord du chemin. Nous partageons tous cet objectif essentiel.

Il est donc prévu de prendre en considération ces éléments dans le cadre du plan stratégique de communication. J'aimerais revenir sur un élément complémentaire relatif à la concertation avec les autres niveaux de pouvoir. J'entends qu'on prévoit de le faire au niveau bruxellois, mais qu'en est-il du travail de collaboration avec les autres niveaux de pouvoir ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Il nous semblait évident de travailler de cette manière avec la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Région de Bruxelles-Capitale. Heureusement, les administrations avaient déjà commencé à collaborer entre elles ainsi qu'avec d'autres niveaux de pouvoir.

Pour la Commission communautaire française, avec les niveaux de pouvoir francophones, des initiatives communes ont été prises pendant la crise. Néanmoins, le croisement des compétences se révèle parfois compliqué et ce n'est pas toujours dû à un manque de volonté politique. En effet, il est parfois difficile de trouver un intérêt à parler d'une seule et même voix.

**M. Marc Loewenstein (DéFI).**- J'entends que la situation est compliquée, non pas à cause d'un refus de discuter du sujet, mais plutôt de l'absence d'espace permettant d'avancer ensemble sur cette problématique.

J'ai bien compris qu'une collaboration existe entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région, mais cette recommandation concerne certainement d'autres niveaux de pouvoir. Il me semble essentiel, afin de donner vie à ces recommandations et les rendre concrètes à tous les niveaux, de déterminer quelle méthodologie utiliser pour toucher les autres niveaux de pouvoir.

**Mme la présidente.**- L'incident est clos.

**LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ÉDICTÉES  
PAR LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE PORTANT  
SUR LA GESTION DE CRISE**

**Interpellation de M. Hicham Talhi**

**à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge  
de la Formation professionnelle**

**LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS 5, 6 ET 7  
DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE MIXTE  
SUR LE RÔLE DES CITOYENS EN TEMPS DE CRISE**

**Interpellation jointe de Mme Joëlle Maisond**

**à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge  
de la Coordination de la politique du Collège,**

**à M. Rudi Vervoort, ministre en charge  
de l'Enseignement,**

**à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge  
de la Formation professionnelle**

**et à M. Alain Maron, ministre en charge  
de la Santé**

**LES INITIATIVES SCOLAIRES VISANT À FORMER  
AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS**

**Interpellation jointe de M. Kalvin Soiresse Njall**

**à M. Rudi Vervoort, ministre en charge  
de l'Enseignement**

**Mme la présidente.**- Pour des raisons techniques, M. Talhi prendra la parole après ses collègues.

Mme Trachte répondra à ces trois interpellations, ainsi qu'aux interpellations et questions qui suivront.

**Mme Joëlle Maisond (DéFI).**- La première commission délibérative mixte en lien avec les compétences de la Commission communautaire française s'est tenue au mois d'octobre 2021. À cette occasion, les vingt-quatre citoyens et dix députés se sont penchés sur un sujet d'une brûlante actualité, à savoir la manière dont les citoyennes et les citoyens peuvent être impliqués dans la gestion d'une crise.

Avec de nombreux experts d'horizons variés et animateurs rodés à l'exercice, au cours d'échanges en petits groupes

thématiques dans l'hémicycle ou à l'occasion de conversations informelles durant les pauses, nous avons élaboré collectivement vingt-deux recommandations. Elles permettent de poser les bases d'une implication et d'une information efficace des citoyennes et citoyens avant que la crise ne survienne, au moment de celle-ci, mais aussi après, lorsqu'il s'agit d'en réparer les dommages.

Certes, notre Assemblée n'est pas compétente pour mettre en œuvre à elle seule l'ensemble de ces recommandations. Pour la plupart d'entre elles, elle devra se coordonner avec les autres niveaux de pouvoir, de l'échelon fédéral aux communes.

Les recommandations portant les numéros 5, 6 et 7 concernent la formation des citoyens et la mise en valeur des compétences de celles et ceux qui sont susceptibles d'apporter leur contribution à la gestion d'une crise. Il s'agit, plus précisément, d'augmenter la capacité d'action et de réaction de la population en :

- dispensant une formation aux premiers secours aux élèves des écoles primaires et secondaires ;
- élargissant l'accès des citoyennes et citoyens aux formations de sécurité, de santé et de gestion de crise ;
- impliquant les élèves et les riverains des quartiers dans les plans de crise locaux mis en œuvre au niveau communal.

Il s'agit également de labelliser les compétences diverses au travers d'un « pass formation » qui pourrait être obtenu et détenue par les citoyennes et les citoyens. Recenser précisément, en amont, les forces vives et les compétences permettrait d'agir vite et mieux lorsque la crise survient.

Dans quelle mesure les écoles organisées par la Commission communautaire française proposent-elles une formation aux premiers secours à leurs élèves ? Cette formation est-elle gratuite ?

La Commission communautaire française subventionne-t-elle des associations qui dispensent des formations permettant, au sens large, d'accroître les compétences des citoyennes et des citoyens dans la gestion de crise ? Y a-t-il eu des discussions avec les autres niveaux de pouvoir en vue d'accroître et de certifier les compétences des Bruxellois, en particulier en matière sanitaire ? Une méthodologie est-elle prévue pour mettre en œuvre ces recommandations de la commission mixte ?

Comment accueillez-vous l'idée de recenser les compétences des citoyennes et citoyens au moyen d'un « pass formation », notamment en matière de santé, de sécurité et de gestion de crise ? Quelle méthodologie proposez-vous pour articuler cette recommandation avec les autres niveaux de pouvoir ?

Pour ce qui est de la participation des écoles et des riverains à des exercices de plans de crise locaux, des contacts ont-ils été pris avec l'État fédéral, les Régions, les communes et les services de secours ?

Quelles sont les démarches et actions qui restent à entreprendre pour concrétiser cette recommandation ?

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).**- À la suite des commissions délibératives portant sur la gestion de crise, j'aimerais vous questionner sur les ambitions du Gouvernement concernant la formation aux premiers secours dans les écoles.

Aujourd'hui, la formation aux premiers secours ne fait pas partie du référentiel. Pour ce qui est du programme scolaire, il relève des pouvoirs organisateurs et des actions de ce

type n'y figurent pas toujours. Néanmoins, il serait intéressant d'y familiariser les élèves.

De plus en plus souvent, la formation pour l'obtention du brevet européen de premier secours est organisée sur deux journées. Elle est dispensée par des asbl spécialisées telles que la Croix-Rouge, dont le travail est reconnu en la matière.

Par exemple, les élèves pourraient bénéficier d'une formation de ce type pendant les jours blancs qui suivent les examens ou tout au long de l'année, notamment dans le cadre d'activités extrascolaires. Des moyens sont-ils dégagés afin de dispenser de telles formations aux élèves et aux professeurs ?

Existe-t-il des synergies entre les écoles de la Commission communautaire française et des asbl de formation aux premiers secours ?

**M. Hicham Talhi (Ecolo).**- Nous saluons le travail mené par la commission délibérative, qui nous semble tout à fait essentiel et qui porte des recommandations ambitieuses mais importantes. Certaines d'entre elles relèvent de votre compétence en matière de formation professionnelle et nous souhaiterions donc vous interroger en ce sens. Il s'agit en particulier des recommandations 5 et 9 qui se trouvent à la page 61 du rapport de la commission.

Dans la recommandation n° 5, il est précisé que la commission délibérative recommande d'élargir l'accès aux formations de sécurité et de gestion des risques, dans le but d'accroître la capacité d'agir et de réagir de la population en temps de crise. Dans ce cadre, un « pass formation » peut être obtenu par les citoyennes et les citoyens. Celui-ci est reconnu tant dans la vie civile que dans la vie professionnelle.

Ces formations sont notamment celles de premiers secours, de gestion des conflits, d'équipier première intervention, de formation incendie, de communications radio, d'identification des risques, etc.

La recommandation n° 9, quant à elle, vise à promouvoir la mise en place d'outils d'émancipation en situation de crise à l'intention des citoyennes et citoyens de tous âges au niveau local, par la promotion de liens de confiance avec les professionnels de terrain, notamment par le biais de formations gratuites et qualifiantes pour les adultes.

Pouvez-vous nous détailler les formations de sécurité et de gestion de crise proposées par Bruxelles Formation ? Quelle est la publicité qui en est faite et à quels publics sont-elles destinées ?

Quelles sont leurs conditions d'accès ? Pourraient-elles être élargies à l'ensemble des citoyens ? Existe-t-il des formations qualifiantes en gestion de crise ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Je vous remercie, au nom de mes collègues et en mon nom, pour l'ensemble de ces questions. Je vais tenter d'y apporter une réponse en trouvant le bon équilibre entre synthèse et exhaustivité.

Les formations de sécurité et de gestion de crise disponibles auprès de Bruxelles Formation sont les suivantes :

- premiers soins en situation de hauts risques : formation continue certifiante ;
- quelques clés pour éviter les conflits ... ou les gérer ! : pour les particuliers avec activité professionnelle ou les entreprises souhaitant former leur personnel ;
- conseiller en prévention ;
- sécurité et hygiène ;

- gestion de l'agressivité et du conflit : aucun prérequis nécessaire ;
- conseiller en prévention incendie ;
- secourisme.

M. Clerfayt précise qu'elles ne sont pas délivrées spécifiquement dans le but de répondre à des crises. Si elles devaient s'effectuer à plus grande échelle et pour l'ensemble des citoyens, il serait opportun d'avoir une coordination avec le ministère de l'intérieur et la protection civile, afin de déterminer les organismes compétents et le budget à mobiliser.

La publicité pour ces formations s'effectue à travers les campagnes de communication générales de Bruxelles Formation. L'information se retrouve également sur le site web dorifor.be et sur le site de Bruxelles Formation. Vous y trouverez par ailleurs les conditions requises pour y accéder.

Les conditions d'accès dépendent de chaque formation. Certaines requièrent des compétences préalables.

Je précise à Mme Maison qu'en l'espèce, « dorifor » s'écrit avec un « i » et un « f », ni « ph » ni « y ».

(Sourires)

Concernant d'éventuelles formations aux premiers secours pour les élèves des écoles dont la Commission communautaire française est pouvoir organisateur, voici la réponse de M. Vervoort.

En ce qui concerne le personnel enseignant, le pouvoir organisateur de la Commission communautaire française a proposé aux candidats volontaires de différentes écoles ordinaires, spécialisées et de promotion sociale, ainsi que de l'internat du CERIA, une formation de secouriste d'entreprise. D'une durée de trois jours, elle a été prise en charge par la Commission communautaire française et a permis, entre octobre 2021 et février 2022, de décerner à 60 candidats un brevet de secouriste d'entreprise. Cette tâche a été attribuée, après un appel d'offres, à Act for life. Les sessions ont été organisées rue du Meiboom, dans les locaux de la Commission communautaire française.

D'autre part, à la suite d'un appel à candidatures organisé par deux acteurs belges du secourisme – les Amis du SAMU et la Ligue francophone belge de sauvetage -, les instituts Redouté-Peiffer et Émile Gryzon ont été retenus pour le programme « L'école sauve des vies ». Il s'agit de former les professeurs d'éducation physique à enseigner les gestes qui sauvent à leurs élèves. Des remises à niveau sont également assurées. Les professeurs des instituts spécialisés Alexandre Herlin et Charles Gheude ont été invités à se joindre à leurs collègues. Des propositions de dates sont prévues en mars 2022.

Les subventions pour le matériel pédagogique tels les mannequins, défibrillateurs, etc. seront accordées aux deux écoles ordinaires retenues, mais il pourra être mutualisé sous la forme de prêts aux écoles de l'enseignement spécialisé, ainsi qu'à l'École Jules Verne. La Commission communautaire française met donc tout en œuvre pour que le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants bénéficient de ces opportunités. Ceci répond d'ailleurs aux questions de M. Soiresse Njall.

Madame Maison, vous me demandez si la Commission communautaire française subventionne des associations qui permettent d'accroître les compétences citoyennes dans la gestion de la crise. Il me semble que la plupart des associations financées par la Commission communautaire française visent, en effet, cet objectif indirect.

De façon plus spécifique, Bruxelles Formation propose des formations aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs, en collaboration avec Brusafe, l'école régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours. Cette association régionale regroupe l'École régionale et intercommunale de police, le Centre de formation des pompiers de Bruxelles, l'Institut de formation en aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale et une partie de l'École régionale d'administration publique.

Il pourrait revenir à Bruxelles Prévention et sécurité de jouer un rôle dans ces formations puisque cet organisme est chargé de coordonner les fonctions de prévention et de sécurité.

En ce qui concerne le recensement des compétences des citoyennes et des citoyens par le biais d'un « pass formation », notamment en matière de santé, de sécurité et de gestion de crise, et la méthodologie à apporter pour articuler cette recommandation avec les autres niveaux de pouvoir, cette question n'est pas à l'ordre du jour, mais pourrait être instruite par l'administration dans le cadre du suivi des recommandations.

Néanmoins, cette action spécifique ne relève pas de mes compétences, mais de celles de mon collègue Bernard Clerfayt. Il lui reviendra éventuellement de présenter ce projet au Collège. Je ne puis m'engager à sa place, mais je vous ai expliqué tout à l'heure que le Collège envisageait de travailler en étroite collaboration avec vous à la mise en œuvre des recommandations.

Enfin, l'organisation d'exercices de plans locaux de crise à destination des écoles et des riverains ne dépend pas des compétences de la Commission communautaire française. Aussi ne puis-je vous répondre sur ce point.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).**– Je vous remercie de m'avoir rassurée quant à l'orthographe de « dorifor », c'est une bonne nouvelle pour les pommes de terre ! Plus sérieusement, je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

S'agissant de l'enseignement dans les écoles organisées par la Commission communautaire française, vous nous avez présenté le large panel d'actions déjà entreprises. Vous félicitez votre collègue Rudi Vervoort pour ce bilan très positif.

Effectivement, dans une optique citoyenne très concrète de suivi de ces recommandations et pour « sauver des vies » – expression que vous avez utilisée -, il serait intéressant qu'une telle offre d'éducation aux premiers soins devienne systématique dans toutes les écoles relevant de la Commission communautaire française. L'éducation aux premiers soins ne doit pas obligatoirement être inscrite dans un référentiel ou un programme, mais peut servir de support à une pédagogie par projet qui ferait appel, par exemple, aux thèmes de la respiration et du flux sanguin, dans le cadre du cours de biologie.

À Uccle, lorsque nous avons installé des défibrillateurs, nous avons développé des initiatives sur le sujet avec les élèves de l'enseignement primaire. Il serait intéressant d'entreprendre des initiatives similaires dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations.

Concernant l'offre de formation, les associations subventionnées par la Commission communautaire française ont effectivement toutes une visée citoyenne. Il serait important, au-delà de la coordination par Bruxelles Prévention et sécurité, de lancer une sorte de campagne de promotion de ces outils. En effet, ils pourraient être beaucoup plus accessibles aux citoyens si ces derniers en

connaissaient l'existence, ce qui est très important en temps de crise.

En ce qui concerne le « pass formation », comme vous me l'avez indiqué, je m'adresserai à M. Clerfayt.

Enfin, concernant la participation des écoles et des riverains aux plans de crise locaux, j'entends bien qu'elle ne relève pas des compétences de la Commission communautaire française, mais, comme l'a précisé M. Loewenstein, comment faire pour que les autres niveaux de pouvoir soient sensibilisés dès lors que cette commission délibérative mixte s'est inscrite dans les compétences de la Commission communautaire française et qu'il s'agit bien de l'une de ses recommandations ?

**Mme la présidente.**- En tant que présidente de la commission délibérative et de l'Assemblée de la Commission communautaire française, je tiens à préciser que nos services ont transmis des courriers reprenant les recommandations à toutes les instances susceptibles d'être concernées. Je pense aux communes bruxelloises, à d'autres Assemblées et pouvoirs exécutifs. L'idée est de leur rappeler l'existence de ces recommandations et de les sensibiliser au travail déjà effectué. En tant que parlementaires, nous pouvons également adresser des recommandations à d'autres instances.

Cela étant dit, Mme la ministre-présidente est bien entendu libre de répondre aux questions posées, d'exposer l'une ou l'autre idée ou de nous parler des actions entreprises.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Madame la présidente, je trouve qu'il serait intéressant que l'on tienne compte de vos remarques dans le cadre de notre travail de suivi. Des liens se créent – et se sont déjà créés – de manière évidente entre certaines compétences, d'autres sont à faire et je vous rejoins sur ce point. Ce travail peut se faire de manière bilatérale entre Parlements – vous nous l'avez prouvé –, voire entre Gouvernements.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).**- Je vous remercie, Madame la ministre-présidente, de nous avoir donné une lecture fidèle des réponses de M. Vervoort.

La palette des réalisations est effectivement positive. J'abonde dans le sens de Mme Maison : il ne faut pas attendre d'avoir un référentiel ou un programme pour mener ces projets. Mme Maison se souvient certainement que nous défendions la même chose sur les bancs de la Fédération Wallonie-Bruxelles : nous sommes pour des projets pédagogiques innovants qui permettraient aux élèves d'être actifs dans leur citoyenneté, mais la course au programme est problématique. Nous devons construire des projets pédagogiques qui permettraient aux enseignants de prodiguer ce type d'apprentissages sans culpabiliser de ne pas parvenir au bout du programme. Nous en avons d'ailleurs discuté à plusieurs reprises en Fédération Wallonie-Bruxelles – que de bons souvenirs tant regrettés.

Par ailleurs, si former des formateurs est un bon point, il est également essentiel de vérifier qu'ils transmettent effectivement leurs savoirs aux élèves. Si beaucoup le font, ce n'est pas le cas de tous les enseignants formés. Nous aurons besoin d'un mécanisme afin d'évaluer si les savoirs acquis lors de la formation sont bien transmis aux élèves. Enfin, j'ajouterais que la systématisation pour toutes les écoles est essentielle.

**M. Hicham Talhi (Ecolo).**- Parler de synergie et de collaboration entre les différents niveaux de pouvoir est une chose, mais le financement en est une autre. Ces déclarations de bonnes intentions sont nécessaires, mais

ceux qui émettent les recommandations doivent avoir une réflexion plus concrète sur le financement de ces projets pour qu'ils puissent aboutir.

**Mme la présidente.**- Les incidents sont clos.

**LE SUIVI DE LA RECOMMANDATION 8 DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE MIXTE SUR LE RÔLE DES CITOYENS EN TEMPS DE CRISE**

**Interpellation de Mme Joëlle Maison**

à **Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège,**

à **M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle**

et à **Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale**

**LE RENFORCEMENT DU SOUTIEN AU SERVICE CITOYEN**

**Interpellation jointe de Mme Clémentine Barzin**

à **M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle**

et à **Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale**

**Mme Joëlle Maison (DéFI).**- Comme expliqué dans l'introduction de mon interpellation précédente, je salue la tenue de cette commission délibérative mixte et son déroulement, la manière dont la créativité a pu naître de nos échanges, tant avec des experts qu'avec les animateurs, en petits groupes, pendant les pauses, dans l'hémicycle, etc.

La recommandation 8 propose d'assurer un service citoyen accessible à tous les jeunes Bruxellois et Bruxelloises, à travers un appel dirigé vers celles et ceux ayant atteint l'âge de la majorité.

Le service citoyen est organisé depuis 2007 par la plateforme du même nom, qui lui est dédiée. Il consiste en un programme de six mois durant lequel les jeunes de 18 à 25 ans peuvent s'inscrire pour accomplir des projets solidaires dans le cadre de missions effectuées avec le secteur associatif. Il compte aussi des temps de formation et de rencontre entre jeunes.

La recommandation 8 s'inspire de la philosophie de cette organisation, mais le programme proposé peut être moins long et suivi à temps partiel. Il s'agit avant tout de permettre aux jeunes de mieux se connaître, d'apprendre à mettre leurs compétences au service d'autrui, de se former, de se familiariser avec les institutions et de rencontrer des jeunes issus d'autres horizons. Des perspectives en lien avec la citoyenneté au sens large, mais aussi avec les recommandations 5, 6 et 7 qui prônent un élargissement de l'offre, de l'accès et de la certification des Bruxellois aux formations qui concernent la sécurité, les premiers secours, la culture et la santé au sens large.

Comment recevez-vous cette recommandation de la commission mixte visant à assurer un service citoyen accessible aux jeunes Bruxelloises et Bruxellois qui ont atteint l'âge de la majorité ?

Deuxièmement, les très nombreux partenaires subsidiés par la Commission communautaire française et œuvrant dans le secteur du bien-être, de la santé, de la culture, du sport, de la cohésion sociale ou encore de la formation professionnelle pourraient-ils, à votre estime, être associés à un tel projet ?

Enfin, avez-vous déjà entamé des discussions à ce propos avec vos homologues d'autres niveaux de pouvoir ?

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Le service citoyen est un programme qui propose aux jeunes de tous horizons de s'engager dans des projets utiles à la collectivité, de s'y investir pendant au moins six mois, à temps plein, individuellement ou en équipe, tout en bénéficiant d'un programme de formations, d'une indemnité, d'une assurance et d'une reconnaissance. On y retrouve 40 % de jeunes faiblement scolarisés, 40 % de jeunes moyennement scolarisés et 20 % de jeunes hautement scolarisés, la mixité étant une des valeurs du projet pédagogique.

Depuis 2008, la Plateforme pour le service citoyen en est l'opérateur principal en Belgique. À Bruxelles, le service citoyen concernera environ 120 jeunes en 2022, soit le même nombre qu'en 2021. Depuis 2014, le financement de cet outil à Bruxelles provient de la Région et du Fonds social européen. Les trois premières années, la Commission communautaire française lui allouait 350.000 euros. Le soutien au service citoyen figure d'ailleurs toujours dans la déclaration de politique communautaire francophone 2019-2024. Depuis 2017, c'est le département régional de l'emploi qui assume ce financement. M. Clerfayt a annoncé, du fait de sa compétence régionale, un montant de 400.000 euros pour 2022, soit aucune augmentation par rapport aux années précédentes.

Pourtant, en 2021, les demandes ont dépassé l'offre, la recherche personnelle de sens favorisant manifestement la volonté de s'impliquer. Lors de la commission délibérative organisée par la Commission communautaire française en octobre dernier, les participants ont clairement préconisé, dans la recommandation n° 8, de « renforcer les moyens afin d'assurer un service citoyen accessible à tous les jeunes Bruxellois âgés de 18 ans et plus, dans le but de développer des valeurs de solidarité, de construire des liens avec des jeunes de tous horizons et d'acquérir une formation ».

Qu'en est-il du soutien de la Commission communautaire française à la Plateforme pour le service citoyen en 2022 ? Quel montant y est alloué et avec quel objectif de jeunes accompagnés ?

Pour 2022, quels sont les budgets du Fonds social européen (FSE) affectés au service citoyen ? Connaissez-ils une augmentation par rapport aux années précédentes ?

Combien de jeunes se sont-ils engagés dans le service citoyen au départ d'un contrat de formation professionnelle conclu avec Bruxelles Formation en 2020 et 2021 ? Pour ces années, combien se sont inscrits à une formation professionnelle à l'issue du service citoyen ?

Quelles actions de sensibilisation ont-elles été menées en collaboration avec la Cité des métiers de Bruxelles, et pour quels résultats ?

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Le service citoyen permet à tous les jeunes de 18 à 25 ans aux profils sociaux et culturels diversifiés de se mettre, pendant six mois, au service de la société dans différents domaines. Le projet a pour objectif d'augmenter la cohésion sociale, d'encourager l'exercice d'une citoyenneté engagée, de renforcer la solidarité et de favoriser le développement personnel des jeunes et, indirectement, leur transition vers la vie active.

Au regard de l'importance que ce dispositif représente pour la jeunesse, la Commission communautaire française a prévu, dans sa déclaration de politique générale, que le Gouvernement soutiendra, en concertation avec la Région, la politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie

active et contribuera à développer le service citoyen au niveau régional.

Lors des débats budgétaires de 2022, Mme Ben Hamou, membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Cohésion sociale, nous a annoncé avoir débloqué 240.000 euros afin de développer le service citoyen au niveau de cette même Commission communautaire française. Pourriez-vous dès lors me confirmer que la Commission communautaire française soutiendra le service citoyen en 2022 ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Je répondrai également au nom de Mme Ben Hamou et de M. Clerfayt, qui m'ont transmis leurs réponses.

S'agissant du service citoyen, depuis 2017, la Commission communautaire française n'apporte plus un financement direct au service citoyen. Toutefois, les recommandations adressées à l'administration trahissent un intérêt pour ce type de programmes que l'on ne saurait ignorer. C'est pourquoi, grâce à l'impulsion de ma collègue Nawal Ben Hamou en charge de la Cohésion sociale, la Commission communautaire française apportera à nouveau son soutien financier au service citoyen à partir de 2022. Un montant de 240.000 euros permettra de renforcer les moyens déjà engagés par la Région bruxelloise, qui soutient le service citoyen depuis plus de cinq ans. Ce premier engagement permettra d'accompagner 40 jeunes supplémentaires en 2022.

En ce qui concerne la Commission communautaire française, la mise en œuvre du service citoyen trouve son ancrage dans sa déclaration de politique, qui prévoit que le Gouvernement soutiendra, en concertation avec la Région bruxelloise, la politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active et contribuera à développer le service citoyen au niveau de la Région. Le Gouvernement de la Commission communautaire française affirme également sa volonté de contrer les effets négatifs de la crise sanitaire sur la jeunesse, notamment en matière de désaffiliation sociale.

La Commission communautaire française entend aussi encourager ses associations partenaires à devenir des organismes d'accueil, en prenant en charge une partie des coûts occasionnés par l'accueil des jeunes volontaires. Une campagne de communication dans les écoles, les associations, les maisons de jeunes et les maisons médicales contribuera à la diffusion de ce programme auprès du grand public.

La Commission communautaire française envisage également de relancer un projet entamé au début de la crise sanitaire et qui devait prendre la forme d'un partenariat avec la plateforme « Give a day ». Par la suite, ce projet pourrait être répliqué avec d'autres acteurs tels que la Plateforme francophone du volontariat.

Ces collaborations pourraient favoriser le volontariat des jeunes au sens large, sous divers formats et permettraient d'assurer la présence des associations partenaires de la Commission communautaire française parmi les organismes accueillant des jeunes enthousiastes à l'idée de servir la communauté. Ces jeunes devront être soutenus, protégés et assurés de manière adéquate. En outre, ils devront bénéficier d'une reconnaissance de la part des autorités, grâce à la délivrance d'un certificat. Ils devront également bénéficier d'un éventuel accompagnement dans un processus de validation des compétences.

Concernant la question relative aux discussions entamées avec d'autres niveaux de pouvoir, la Commission communautaire française ne pourra évidemment pas

réaliser ce projet seule. Elle s'inscrit d'ailleurs dans la dynamique impulsée en matière de service citoyen par la Région bruxelloise et les acteurs associatifs déjà existants. Les collaborations croissantes entre les institutions encouragent cette perspective.

Madame Barzin, dans le cadre de ses compétences relatives à l'emploi, le ministre Clerfayt accorde une subvention annuelle de 400.000 euros à la Plateforme pour le service citoyen. Cette subvention provient donc du budget régional.

En ce qui concerne le soutien accordé par le FSE, les deux programmes opérationnels de la Commission européenne sont en cours de finalisation. Des appels à projets seront lancés soit par Actiris pour le pouvoir organisateur régional soit par l'Agence FSE pour le pouvoir organisateur associant la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française dans le courant du mois de mars 2022.

Les projets qui y auront répondu seront ensuite sélectionnés par un comité de sélection indépendant. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de préjuger d'un futur financement émanant du FSE+.

Bruxelles Formation est partenaire de la Plateforme pour le service citoyen et conclut un contrat de formation professionnelle avec les jeunes chercheurs d'emploi en service citoyen.

En 2020, 112 jeunes ont démarré un service citoyen :

- 36 % d'entre eux étaient des jeunes demandeurs d'emploi en stage d'insertion ;
- 31 % étaient des étudiants en décrochage qui se rendent disponibles à temps plein pendant six mois ;
- 10 % étaient des chercheurs d'emploi indemnisés ;
- 10 % étaient des chercheurs d'emploi non indemnisés ;
- la part restante était des jeunes ayant un autre statut – handicap, malade de longue durée, inconnu, sans statut, travailleur salarié, etc. Je vous laisse faire le calcul, mais j'imagine déjà la réplique de Mme Maison concernant mes compétences en calcul mental.

(Sourires)

Les formations portent sur l'acquisition de compétences générales dans quatre domaines : l'aide aux personnes et la solidarité, l'accès à la culture et à l'éducation, l'environnement et l'éducation par le sport.

En 2021, 120 jeunes ont démarré le service citoyen. Le partenariat entre Bruxelles Formation et la Plateforme pour le service citoyen a été reconduit pour 2022. À l'instar de 2021, la demande vise à octroyer un contrat de formation à 120 chercheurs d'emploi. Je tiens à préciser qu'il y a eu 112 contrats en 2020. Au cours des dernières années, 68 % des jeunes se sont inscrits en formation professionnelle à l'issue du service citoyen.

Quant aux actions de sensibilisation, elles relèvent directement de la Plateforme pour le service citoyen, qui est chargée de l'organisation des formations. Lors des réunions du comité d'accompagnement en juillet 2020 et en janvier 2021, Bruxelles Formation a suggéré à la Plateforme pour le service citoyen de mettre en place des actions récurrentes en collaboration avec la Cité des métiers de Bruxelles.

La Cité des métiers de Bruxelles fait la promotion des services de la Plateforme pour le service citoyen sur le site dorifor.be.

En 2021, la Cité des métiers a organisé des actions de sensibilisation avec la Plateforme pour le service citoyen. Le service citoyen est venu avec son public au sein de la Cité des métiers où une séance d'information commune a été organisée. La Cité des métiers met également à disposition des brochures du service citoyen afin de sensibiliser le public à la thématique de la mobilité.

Enfin, dans le cadre des activités du réseau Euroguidance, la Cité des métiers organise une séance d'information sur la mobilité le premier mardi de chaque mois. C'est l'un des dispositifs qui facilitent la mobilité des jeunes ; les services de la Plateforme pour le service citoyen sont de ce fait présentés lors de cette séance.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** - Je me réjouis que Mme Ben Hamou débloque 240.000 euros à l'intention des 40 jeunes pressentis pour le service citoyen, subventionnés par la Commission communautaire française.

Madame la ministre-présidente, si 240.000 euros servent à 40 jeunes, à combien de jeunes les 400.000 euros consacrés au niveau de la Région par M. Clerfayt servent-ils ? Quoi qu'il en soit, je me réjouis de ce montant débloqué par M. Clerfayt en Région bruxelloise.

Je suis une grande adepte du décloisonnement – ce qui devrait rappeler à M. Soiresse Njall de bons souvenirs de notre travail commun sur les bancs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce service citoyen pourrait avoir de grandes vertus pour les jeunes, lorsqu'il est subventionné et étroitement associé aux matières de la Commission communautaire française.

Par exemple, les travailleurs des entreprises de travail adapté nécessitent un encadrement. Les jeunes pourraient exercer efficacement un service citoyen d'encadrement d'autres jeunes, mais aussi animer des ateliers sportifs pour enfants, ou encore aider les enfants porteurs de handicap, qui bénéficient aujourd'hui du transport scolaire, à acquérir une autonomie en les accompagnant dans des rangs à pied.

Je pense que le service citoyen et l'aide financière et logistique que pourrait offrir la Commission communautaire française s'intègrent parfaitement dans le déploiement de cette recommandation. Le service citoyen permet également de développer les compétences relationnelles, de plus en plus utiles sur le marché de l'emploi et mises en lumière par rapport aux compétences plus « traditionnelles ». En développant l'empathie et l'aide aux autres, il renforce aussi la cohésion sociale en mêlant des publics qui ne se côtoient pas spontanément dans la société.

**Mme Clémentine Barzin (MR).** - Madame la ministre-présidente, je me réjouis de l'annonce de ces 240.000 euros débloqués par Mme Ben Hamou au niveau de la Commission communautaire française et destinés au soutien général du service citoyen à Bruxelles. Nous avons en effet souvent parlé de l'extension de la capacité de prise en charge des jeunes.

Pour poursuivre dans la lignée des calculs mentaux de Mme Maison et de vous-même, il faut savoir qu'à l'heure actuelle, quelque 120 jeunes sont concernés par le service citoyen régional pour un montant de 400.000 euros. Cela revient à dire que le montant de l'aide communautaire qui sera désormais allouée à chaque jeune sera quasiment doublé, ce qui pose question.

Les 240.000 euros annoncés concernent-ils la seule année 2022 ou la période 2022-2023, par exemple ? Un service complémentaire est-il garanti grâce à cette subvention par jeune plus importante ? J'aimerais aussi obtenir des

précisions eu égard aux jeunes concernés. De nombreux demandeurs d'emploi sont concernés par le subventionnement de la Région, mais ils ne sont pas les seuls à avoir des besoins dans le domaine de la cohésion sociale. Ainsi, la Commission communautaire française va-t-elle orienter différemment ce nouveau subventionnement et cibler davantage ses bénéficiaires ?

Je me réjouis en tout cas de cette annonce qui va dans le sens des citoyens, d'autant que nous avons porté cette question à plusieurs reprises.

**Mme la présidente.**- Madame la ministre-présidente, je vais vous donner la parole, mais si vous n'êtes pas en mesure de répondre à ces points précis, il sera toujours possible de vous faire parvenir une question écrite.

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Tout le monde est capable d'énoncer une règle de trois. Je n'ai pas pris le temps de noter tous les chiffres et de vous communiquer le résultat, mais je suis sûre que vous l'avez fait et que vous répercutez ces questions précises auprès de Mme Ben Hamou, qui pourra vous fournir de plus amples informations sur la destination précise des budgets dégagés par la Commission communautaire française pour les jeunes concernés.

**Mme la présidente.**- Les incidents sont clos.

## QUESTIONS ORALES (SUITE)

### LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE

#### Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).**- L'école est à la fois un lieu d'apprentissages et d'échanges, mais aussi le premier acteur à s'adapter aux crises sociétales. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'école a dû s'adapter au rythme de l'évolution de la pandémie et des changements de règles.

Il est important de créer des espaces de discussion avec les élèves sur l'élaboration des règles et des protocoles à suivre en cas de crise. Les élèves étant les premiers touchés par ces règles, ils doivent prendre leur place dans le processus de réflexion aboutissant aux protocoles de gestion de crise. Il convient à tout le moins de leur expliquer le sens des décisions prises. Dès lors que l'élève est impliqué dans le processus, son adhésion aux règles sera plus forte.

Dans le cadre des commissions délibératives sur la gestion de la crise, une série de recommandations ont été émises à propos de la création d'espaces de discussion et de démocratie participative. La démocratie doit aussi vivre à l'école.

Quelles sont les mesures mises en œuvre pour favoriser les projets d'espace de parole dans les écoles ? Comment associer les membres du personnel et les élèves à la création des protocoles de gestion de crise dans les écoles ? Le pouvoir organisateur réfléchit-il en ce sens actuellement ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- M. Vervoort vous remercie pour votre question parfaitement d'actualité.

L'espace de parole prend, en effet, tout son sens dans une société démocratique, *a fortiori* lorsque celle-ci est mise à rude épreuve, comme c'est le cas ces temps-ci.

En ce qui concerne les six écoles d'enseignement secondaire de la Commission communautaire française –

trois écoles d'enseignement ordinaire, trois écoles d'enseignement spécialisé –, des élections sont organisées au sein des classes afin que les élèves choisissent leurs délégués. Ces derniers sont encadrés par des adultes relais qui ont posé leur candidature pour cette fonction. Une coordinatrice pédagogique de la Commission communautaire française est chargée de coordonner les adultes relais en leur proposant des formations et des outils pour promouvoir la participation et la citoyenneté parmi les élèves.

Ainsi, l'Institut Redouté-Peiffer organise un conseil d'école qui se compose des délégués d'élèves, d'enseignants, d'éducateurs, de la direction et de représentants des équipes techniques et de maîtrise. Le conseil d'école débat de thèmes qui intéressent toute la communauté éducative, comme la propreté du site ou le tri des déchets. Les délégués d'élèves sont encadrés toute l'année par deux enseignants qui ont pour mission de leur permettre de se confronter positivement aux notions de responsabilité, de citoyenneté, d'engagement et de démocratie.

Je citerai un autre exemple : l'Institut Émile Gryzon organise un « Parlement Gryzon » qui se compose des délégués de classes, d'enseignants, d'éducateurs et de la direction. Ce Parlement débat de thèmes qui intéressent toute la communauté éducative, comme la tenue vestimentaire, l'utilisation du GSM, la question des sanctions, etc.

Les délégués de classe sont encadrés toute l'année par des enseignants qui ont les mêmes missions qu'à l'Institut Redouté-Peiffer, à savoir de leur permettre de se confronter positivement aux notions de démocratie au quotidien.

Au sein de l'École Jules Verne, la citoyenneté et la démocratie participative sont des valeurs intrinsèques au projet d'école, afin que l'élève devienne acteur de son devenir au sein de l'école et en dehors. Diverses actions sont ainsi privilégiées, comme la mise en place de différents types de conseils :

- le conseil de classe : réunion des élèves d'une même classe et du titulaire pour assurer le bon fonctionnement du groupe et décider des projets ;
- le conseil d'école : réunion des délégués élus par chaque classe, des enseignants élus par l'équipe et de la direction. Il concerne les élèves de toute l'école dans le but d'assurer son bon fonctionnement ;
- la participation au projet « La culture a de la classe, la démocratie culturelle à Jules Verne » : ateliers d'expression autour des outils favorisant l'apprentissage de la démocratie, la prise de parole et l'argumentation par le biais, notamment, d'activités de joutes verbales.

D'autre part, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, on retrouve la participation active des étudiants au sein des différents lieux de discussion, jusqu'au conseil d'administration, lieu ô combien symbolique de débats et, somme toute, de démocratie.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).**- J'aimerais saluer le fait qu'au sein des écoles de la Commission communautaire française, les conseils de participation et les lieux de discussion démocratique fonctionnent.

Néanmoins j'aimerais insister sur la question de la crise. Il faut s'assurer que les lieux de discussion démocratique existants sont aussi utilisés dans le cadre des espaces de parole afin que les élèves puissent comprendre le sens de la crise.

Je rappelle que c'est l'une, sinon la première, des recommandations de la commission conjointe relative à la

santé mentale des jeunes qui a été organisée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dont le rapport a été unanimement voté par tous les groupes. Je considère que c'est un élément fondamental.

J'ai pu assister au « Parlement Gryzon » il y a quelques semaines, et je dois dire que c'est une expérience très enrichissante. On voit que les élèves qui y participent acquièrent très rapidement de la maturité sur le plan de la discussion et de la délibération, ce qui est fort positif. Il faut donc faire en sorte, puisque ce n'est pas le cas dans toutes les écoles, de continuer à encourager la mise en place de lieux de discussion et de délibération dans ces moments qui sont encore plus critiques et dans lesquels nous en avons le plus besoin.

Lors des auditions de cette commission conjointe, nous avons entendu les témoignages des jeunes et il me semble que ceux-ci ne comprennent pas les décisions que les adultes prennent, ni pourquoi ils devraient en subir les contrecoups tout en étant pointés du doigt comme étant les responsables de la crise. Nous devons y prêter attention.

**LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  
DÉLIBÉRATIVE RELATIVE À LA THÉMATIQUE :  
« DANS QUELLE MESURE ET DE QUELLE MANIÈRE  
LES CITOYENNES ET LES CITOYENS BRUXELLOIS  
ENVISAGENT-ILS LEUR RÔLE DANS LA PRÉVENTION,  
LA COMMUNICATION, LA GESTION DE CRISE  
ET SON ÉVALUATION ? »**

**Question orale de Mme Farida Tahar**

**à M. Alain Maron, ministre en charge  
de l'Action sociale**

**et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge  
de la Cohésion sociale**

**Mme Farida Tahar (Ecolo).**- Ma question orale porte sur les recommandations ayant trait aux affaires sociales et à la cohésion sociale, compétences de Mme Ben Hamou et de M. Maron.

La crise sanitaire a exacerbé les inégalités sociales. La Commission communautaire française subventionne, par ses politiques d'action sociale et de cohésion sociale, une série d'associations actives dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité. J'aimerais faire le point sur certaines recommandations et sur leur suivi, que nous devrons relayer prochainement auprès des citoyens.

En matière de lisibilité et d'accessibilité de l'offre de services d'aide (recommandation n° 13, § 1), qu'existe-t-il déjà pour les citoyens ? Y a-t-il un lieu physique et/ou un portail numérique regroupant toutes les aides auxquelles les citoyens peuvent prétendre ? Dans l'affirmative, quel est-il ?

Ensuite, le rapport de recommandations mentionne l'importance de tisser du lien social entre les citoyens, alors que la crise sanitaire a changé nos modes de vie, notamment en nous maintenant en confinement et en nous imposant la distanciation sociale.

Dans cet objectif, la commission délibérative préconise, dans sa recommandation 15, la mise en place de groupes de parole participatifs, physiques ou numériques permettant aux citoyennes et citoyens « de communiquer leur ressenti sur les mesures appliquées, soit au moment d'une crise, soit lors de l'évaluation de celle-ci ».

Dans le même ordre d'idées, il est également suggéré, dans la recommandation 19, de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens des espaces de parole à l'échelle communale ou régionale, afin « de les aider à traverser une

crise sur le plan psychologique, administratif, économique, etc. ». Des groupes de parole sont-ils déjà mis en place par les associations subsides dans le cadre du décret de cohésion sociale ? Je fais notamment référence aux permanences sociojuridiques et aux animations citoyennes, soit la priorité 3 du décret. Le cas échéant, quelles actions de soutien et d'accompagnement répondent déjà à cette demande de groupes de parole dans le cadre d'une crise sanitaire ?

Enfin, la recommandation 22 attire l'attention sur la fracture numérique et sur la volonté de toucher toutes les catégories d'individus, y compris les personnes isolées ou en situation de handicap. Que mettez-vous en place pour faciliter l'accès à l'information numérique des personnes en situation de vulnérabilité ? Comment sont mobilisées les associations dépendantes de la Commission communautaire française dans la lutte contre la fracture numérique ? Disposent-elles d'un budget pour remplir cette mission ? Dans l'affirmative, quelles actions a-t-il permis de réaliser ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.**- Pour la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services d'aide, la Commission communautaire française soutient un projet de portail numérique appelé « Bruxelles social en ligne ». Ce site du Centre de documentation et de coordination sociales contient des informations fiables et standardisées relatives aux lieux d'activités, d'organisations et de services – francophones, néerlandophones et bilingues – actifs dans le domaine du social et de la santé. Il s'agit d'un outil au service des citoyens, professionnels, réseaux, centres de recherches et mandataires politiques locaux et régionaux. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site <https://social.brussels>.

La Commission communautaire française, dans le cadre de son soutien au secteur non marchand, a mandaté l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail, laquelle répond à deux thématiques importantes, à savoir la mise en place d'une politique de bien-être au travail et des actions liées à la crise sanitaire.

S'agissant de la création de groupes de parole et des actions de soutien et d'accompagnement, sachez que les acteurs de la cohésion sociale sont au cœur des initiatives destinées à des publics souvent fort précarisés.

Ces acteurs de première ligne constituent des relais importants. En effet, ils ont établi une relation de confiance avec ces publics et sont la première porte, au niveau local, que ces derniers franchissent pour demander un accompagnement dans diverses démarches administratives ou une aide sur les plans psychologique, administratif ou alimentaire. Il peut aussi s'agir d'une recherche d'écoute, d'accompagnement, voire d'orientation vers les services ou dispositifs spécialisés.

La cohésion sociale, telle que définie à l'article 3 du décret, vise à tisser du lien social entre les citoyens et les citoyennes. Dans le cadre de ce processus, les asbl mettent en œuvre les actions de cohésion sociale à travers quatre axes prioritaires, dont le dernier, « le vivre et faire ensemble », fait à présent partie intégrante du décret de 2018. Il a été défini par le Collège de la Commission communautaire française en 2014 pour soutenir des actions de vivre ensemble qui luttent contre les préjugés et les discriminations. Les associations sont encouragées à mener leurs actions auprès d'un public le plus large possible et à faire se rencontrer des participants pas ou peu habitués à se rencontrer.

Auparavant, cette priorité était traitée de façon transversale au travers d'activités subventionnées au titre du premier axe de priorités, « l'accompagnement à la scolarité et à la

citoyenneté des enfants et des jeunes », ou du deuxième, « l'apprentissage du français et l'alphabetisation ». L'intérêt de distinguer cette priorité des autres a été l'une des recommandations formulées par le Centre régional d'appui en cohésion sociale dans son rapport de 2014 pour promouvoir des pratiques associatives visant à provoquer de façon intentionnelle des interactions dynamiques entre les participants et dont il résulte des productions collectives appelées à être mutualisées.

Dans le cadre du quinquennat 2016-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, 63 associations ont été sélectionnées pour mettre en œuvre des actions de vivre ensemble, dont 29 au niveau communal, et 34 au niveau régional.

Par ailleurs, une vingtaine de permanences sociojuridiques du secteur de la cohésion sociale, spécialisées en droit des étrangers au sens large, travaillent de manière transversale, notamment avec les acteurs de la santé, de la santé mentale mais aussi de l'action sociale et du logement afin de favoriser le bien-être et l'inclusion des citoyennes et citoyens dans la société.

Enfin, quatre associations organisent des modules de formation citoyenne qui permettent aux citoyennes et citoyens de débattre des questions liées à la citoyenneté en Belgique, du respect des différences hommes-femmes, de la liberté d'expression et de pensée, des choix en matière d'orientation sexuelle, les droits et devoirs qui s'appliquent en Belgique, globalement, du fonctionnement de la société à Bruxelles et en Belgique.

En 2020, des mesures ont été prises afin de favoriser l'inclusion numérique des personnes fragilisées par la crise. En 2021, dans le prolongement de ces mesures, un montant total de 116.250 euros a été versé à trois asbl :

- 50.000 euros à l'asbl Lire et écrire pour son projet de soutien aux réseaux pour une utilisation optimale des outils numériques ;
- 38.000 euros à l'asbl Promotion de la formation en alternance pour son projet basé sur la pratique pédagogique et la formation à distance ;
- 28.250 euros à l'asbl La Scientothèque pour son projet de service de permanence numérique Digit Help.

Par ailleurs, un Comité d'accompagnement de ces mesures s'est réuni à trois reprises. Il est composé d'un représentant du cabinet de la Secrétaire d'État Nawal Ben Hamou, des services du Collège de la Commission communautaire française, de l'asbl Lire et écrire, de la Coordination des écoles de devoirs et de l'asbl La Scientothèque.

L'asbl Lire et écrire et les services du Collège de la Commission communautaire française participent également au groupe de travail relatif à l'inclusion numérique organisé par la Région de Bruxelles-Capitale. Ce groupe de travail est chargé de coordonner, dans le cadre du plan d'appropriation numérique, l'ensemble des actions qui sont et seront menées par les acteurs publics et privés, les acteurs de terrain, les organismes régionaux et les localités.

Le prochain appel à agréments pour les projets relatifs à la cohésion sociale devrait également exiger que les asbl

candidates s'engagent à favoriser l'accès au numérique de manière permanente, dans la réalisation de leurs actions.

**Mme Farida Tahar (Ecolo).**- Je note la volonté des ministres de poursuivre les projets en cours. Je réitère, toutefois, ma demande de dresser un inventaire des outils existants. Celui-ci permettrait de voir précisément ce qui existe et pourrait être mis, de manière démocratique, à la disposition d'un large public.

Je prends acte qu'un groupe de travail « Inclusion numérique » a été mis en place afin de faire face à la fracture numérique. Vous avez, notamment, mentionné un budget de plus de 116.000 euros à cet effet. Il s'agit d'une enveloppe importante pour soutenir au moins trois asbl. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que d'autres petites asbl, qui sont peut-être moins connues mais qui sont directement touchées par la fracture numérique, ont malheureusement dû suspendre leurs activités, comme les animations citoyennes ou les cours d'alphabetisation. Il est vrai qu'il a pu être difficile de maintenir des espaces de parole et d'échanges dans le cadre de la crise que nous avons traversée et que nous traversons toujours. Nous devons dès lors garder à l'esprit que, de la même manière que cela a été soulevé pour les écoles, certaines asbl sont moins bien loties que d'autres et ne disposent pas toujours des espaces nécessaires pour pouvoir garantir des activités en présentiel. Or, il est parfois laborieux pour elles de maintenir leurs activités à distance.

Par conséquent, je pense qu'il est important que ce groupe de travail consacré à l'inclusion numérique intègre ces réalités que rencontrent beaucoup d'associations. Certaines ont dû acter la suspension de leur activité en raison de la fracture numérique de leur public cible, qui, pour rappel, est constitué en grande partie de personnes analphabètes, qui ne possèdent pas d'outils informatiques et ne savent pas les utiliser. C'est une réalité qui doit nous préoccuper et nous inciter à poursuivre la mise en œuvre de politiques d'accompagnement pour ces personnes.

**Mme la présidente.**- Un compte rendu de nos débats vous sera transmis. Il nous permettra de poursuivre nos réflexions dans le groupe de travail et en commission. Il était en effet important de faire le point sur ce qui existait déjà et le suivi encore à faire. Comme je l'ai dit en début de séance, nous saisissons la main tendue de l'exécutif pour voir comment travailler collectivement et nous reviendrons avec une proposition.

## CLÔTURE

**Mme la présidente.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 16h26.

Membres du Parlement présents à la réunion : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Jonathan de Patoul, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoullie, Fadila Laanan, Marc Loewenstein, Joëlle Maison, Magali Plovie (présidente), Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi.

Membre du Gouvernement présente à la réunion : Mme Barbara Trachte.

